Image not found or type unknown

Rachat de soulte différé / divorce

Par **Aurelieg**, le **05/07/2018** à **18:10**

Bonjour,
En instance de séparation et divorce sous la base de séparation de bien , nous nous sommes mis d'accord sur un montant de soulte qu'il me devrait en cas ou il prend la maison de 50000€.
Il reste 190000€ de prêt immobilier et la valeur de la de la maison est de 350000€.
À ce jour il n'en peut m'en payer l'intégralité de la soulte cause taux d'endettement mais pour les enfants , on aimerait qu'ils aient ce point de repère.
Existes t'il la possibilité d'une soulte mixte c'est à dire capital de 10/20000€ au divorce et le reste plus tard (situation professionnel qui changera pour Monsieur d'ici 2/3 ans).
Notre notaire dit qu'en non mais je pense que c'est par facilité.
En me protégeant je pense que je peux demander le paiement sous 5 ans ou en cas de vente de la maison.
Du moment ou dans la convention de divorce et que nous deux immédiatement d'accord je n'en vois pas où cela bloque.

Qu'en pensez vous ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés